



Tribunal de Première Instance du Hainaut
Division Tournai – Section Famille
Rue du château,47
7500 Tournai

Tél : 069/25.10.79 - 069/25.10.32 – 069/25.10.43 – 069/25.10.55 – 069/25.10.09

Requête déposée au Greffe le

Visée le

Le Greffier

Requête relative au statut de l'enfant a art. 375 bis cc (droit aux relations personnelles)

Le (la) soussigné(e)

Lien de parenté avec l'(les) enfant(s)

Registre National

Nom :

Prénom(s) :

Lieu et date naissance : ,le

Profession : Nationalité :

Domicilié(e) à

Résidant à

Mail

Parents

Père

Registre National

Nom :

Prénom(s) :

Né le : à

Profession :

Nationalité :

Domicilié à

Résidant à

Mère

Registre National

Nom :

Prénom(s) :

Né le : à

Profession :

Nationalité :

Domiciliée à

Résidant à

Enfants

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Lieu et date de naissance</u>
1.		
2.		
3.		
4.		

A l'égard duquel (desquels) l'autorité parentale est exercée par :

L'enfant / les enfants est/sont hébergés chez :

Motifs de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Désire(nt), conformément à l'article 375 bis du code civil pouvoir entretenir des relations personnelles avec

Selon les modalités suivantes :

Fait à le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Voir page suivante, droits d'introduction et documents à joindre.

Droits d'introduction

Veillez verser la somme de **20,00 euros par requête introductive d'instance** sur le compte du Tribunal de Première Instance du Hainaut – Division Tournai – Section Famille – Rue du château, 47 à 7500 Tournai :

BE81 679-2008894-24

En communication : Nom de famille des deux parties.

Joindre la preuve de paiement à la présente requête ou venir payer les **20,00 euros par requête introductive d'instance** en liquide avec la requête au guichet du tribunal.

Les droits de greffe d'un montant de 165 € seront à régler en fin de procédure, selon la décision du magistrat et à payer à l'Etat belge (article 269 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe).

Pièces à joindre à l'appui d'une requête :

- le certificat de domicile de(s) la(es) partie(s) défenderesse(s) .
- le certificat de résidence de l'(des) enfant(s)
- le certificat de naissance de l'(des) enfant(s)